



**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 30 mars 2023 (18h30)**

**Hôtel de ville-Salle Montgolfier**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

|                          |              |       |
|--------------------------|--------------|-------|
| Nombre de membres        | : 33         |       |
| Présents                 | : 28         |       |
| Votants                  | : 33         |       |
| Convocation et affichage | : 24/03/2023 |       |
| Président de séance      | : Monsieur   | Simon |
|                          | PLENET       |       |
| Secrétaire de séance     | : Madame     | Edith |
|                          | MANTELIN     |       |

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Juanita GARDIER, Gracinda HERNANDEZ, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Stéphanie BARBATO-BARBE, Antoinette SCHERER, Jérémie FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Jamal NAJI, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Laura MARTINS PEIXOTO, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC, Vincent DUGUA.

Pouvoirs : Clément CHAPEL (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Sophal LIM (pouvoir à Eric PLAGNAT), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Danielle MAGAND (pouvoir à Catherine MOINE), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Jérémie FRAYSSE).

**CM-2023-37 - ADMINISTRATION GENERALE - SEISME TURQUIE/SYRIE -  
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

***Rapporteur : Madame Maryanne BOURDIN***

Un séisme de magnitude 7,8 a frappé le sud de la Turquie et la Syrie le 6 février 2023. Les premiers bilans font état de nombreuses victimes décédées, de milliers de blessés, de sans-abris et de très importants dégâts. Le bilan ne cesse de s'alourdir dans cette zone d'habitats déjà précaires.

Face à cette tragédie humaine, le conseil municipal d'Annonay exprime toute sa solidarité envers les populations touchées.

Il est proposé d'apporter une aide financière pour venir en aide aux très nombreuses victimes en soutenant les organisations non gouvernementales présentes sur le terrain. Cela pourra se traduire par le versement d'une subvention au Secours populaire, structure qui est en capacité d'agir vite avec son partenaire libanais, l'Association pour le Développement de l'Homme et de l'Environnement (DPNA) et les organisations membres de son réseau euro-méditerranéen pour la solidarité. Ensemble, ils ont une expérience de longue date pour intervenir.

Le fonds d'urgence permet au Secours populaire et à ses partenaires de mettre en oeuvre immédiatement les réponses aux besoins, sans attendre l'arrivée des dons financiers qui le reconstituent ensuite. Le Secours populaire a une grande expérience d'interventions d'urgence menées dans plusieurs pays et régions du monde.

Aussi, en complémentarité de l'aide internationale qui relève de la compétence de l'Etat, le conseil municipal d'Annonay accorde une subvention exceptionnelle de 4.000 € au Secours populaire Français – comité local d'Annonay, fléchée sur les dépenses liées aux interventions en soutien de la situation connue en Turquie et en Syrie suite au séisme de février dernier.

VU l'avis favorable de la commission générale du 23 mars 2023

## **DÉLIBÉRÉ**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**OCTROIE** une subvention exceptionnelle de 4 000 euros au bénéfice du Secours Populaire Français – comité local d'Annonay en vue de soutenir financièrement les actions en direction des victimes du séisme survenu en Turquie et en Syrie.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 06/04/23  
Publié le : 07/04/23  
Transmis en sous-préfecture le : 06/04/23  
Identifiant télétransmission : 007-210700100-20230330-40608-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Le Maire

Simon PLENET